

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1129

présenté par

M. Piron, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

-----

**AVANT L'ARTICLE 28 QUATER**À l'intitulé du chapitre II *bis*, substituer au mot :

« démocratie »

le mot :

« représentativité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'expression « démocratie locative » n'a aucune signification claire. Il est donc préférable de parler de « représentativité ».